

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour l'égalité de salaire chez les prestataires et fournisseurs de la Ville de Vernier

Même si l'égalité est inscrite dans la Constitution fédérale depuis 1981, le quotidien des femmes est bien différent. Que ce soit par une différence de traitement salarial à compétences égales, l'inégalité en face des travaux domestique, la place des femmes dans l'espace public ou le fonctionnement des institutions. Il faut enfin faire un grand pas en avant. La commune de Vernier peut et doit faire sa part.

L'écart de salaire entre hommes et femmes – déjà au cœur des revendications de la grève des femmes de 1991 - persiste. Selon l'Office Fédéral de la Statistique cet écart est de 17.5%.

Le Conseil Administratif nous a assuré, en réponse à des questions à ce sujet, que la Ville de Vernier fait un effort pour contribuer à réduire cet écart, au sein de ses collaboratrices et collaborateurs et auprès des prestataires et fournisseurs. En réponse à la QE 612 – 15.03, il nous a informé en 2015 que l'analyse par l'outil Logib a montré un faible écart de 0.5% en faveur des hommes au sein de l'effectif.

En 2016, notre commune a signé la charte pour l'égalité salariale initiée par le Conseil Fédéral. Elle a donc pris l'engagement de faire encourager le respect de cette égalité au sein des entités proches de l'administration communale (§3) et de faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle (§4).

En vue de l'important écart salarial qui persiste dans le secteur privé, le mécanisme de contrôle pour s'assurer de l'égalité des salaires dans le cadre des marchés publics et subventions est particulièrement pertinent. Mais malgré ceci, le Conseil Administratif n'a pas créé ce mécanisme (QE 404 – 19.03). Il se contente d'attendre de voir comment font les autres entités publiques. Cette posture peu ambitieuse est inhabituelle pour notre Conseil Administratif, qui aime bien positionner notre ville, dans d'autres domaines, comme un laboratoire d'innovation.

Il faut enfin faire un pas en avant et proactivement chercher des moyens pour contrôler l'égalité salariale.

Vernier pourrait profiter des processus en cours au niveau cantonal, notamment du projet piloté par le Bureau d'égalité sur la mise en place d'un system pérenne d'égalité salarial dans des marchés publics.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- à s'informer auprès des experts en la matière (bureau fédéral et cantonal de l'égalité, syndicats, autres signataires de la charte, spécialistes) sur la meilleure manière de mettre sur pied un mécanisme de contrôle d'égalité salariale dans le cadre des marchés publics et auprès des fournisseurs et prestataires ;
- à informer le Conseil Municipal des résultats de cette recherche ;
- à informer le Conseil Municipal du mécanisme que la Ville de Vernier va instaurer et des délais de réalisation ;
- à mettre sur pied ce mécanisme de contrôle dans les plus brefs délais

Pour les Vert-e-s

*Esther Schaufelberger
Xavier Chillier*

Pour Le PS

Maria Gaulin

Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 24 mai 2019